

## **109194 - Doit-elle se séparer de son mari, si ce dernier ne se convertit pas à l'islam?**

---

### **question**

La femme convertie à l'islam doit -elle quitter son mari mécréant? Que faire, si elle refusait de se séparer de lui?

### **la réponse favorite**

Louanges

à

Allah

Quand

une femme se convertit

à

l'islam

alors que son mari reste mécréant

, le mariage se dissout. Mais elle attend la fin du délai

de viduité

car

si le mari se convertit dans ce délai,

elle reste son

épouse. S'il

ne se convertit pas jusqu'à

la

fin du délai, le mariage est jugé

dissout depuis la conversion de la femme.

Peut-il reprendre le mariage si sa conversion survenait au delà

dudit délai?

Les  
ulémas  
ont  
émis  
deux avis sur la question. Selon l'avis  
le mieux argumenté  
,  
il reprend sa femme si celle-ci l'accepte  
car le Prophète (Bénédiction  
et salut soient sur eux) a rendu sa fille  
à  
Abi  
al-Aas converti plusieurs  
années  
après  
la conversion de sa femme. Si la femme convertie refuse de se séparer  
de son mari resté  
mécréant,  
une décision  
de justice les contraint  
à  
se  
séparer. »  
Extrait des réponses  
de son  
éminence cheikh Ibn Outhaymine.